Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 350

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

La parole à la SVMS

Monsieur le rédacteur,

Usant de notre droit de réponse, nous vous prions de bien vouloir publier intégralement et prochainement la mise au point suivante :

« Domaine public » du 8 janvier 1976 présente aux maîtres secondaires vaudois qui le lisent ce qu'il appelle « un choix clair ». Vous nous permettrez d'en modifier quelque peu l'éclairage.

Vous tentez en effet de tirer argument de la démission de 67 maîtres qui ont « spontanément » répondu à une incitation à quitter notre société. Il est dès lors plaisant de juxtaposer d'une part

— la justice que vous rendez à notre politique suivie jusqu'alors, et qui consistait à « tenir la balance égale entre des courants idéologiques différents »

et d'autre part les raisons invoquées par les démissionnaires, notamment

— le refus de notre société de prendre une position nette lors d'un important débat du Grand Conseil
— la mise en cause de sa politique d'expectative et d'examen face aux projets de réforme et aux expériences pilotes
— son refus, sous prétexte de s'en tenir au seul cadre pédagogique, de considérer les problèmes scolaires dans leur contexte politique.

Comment comprendre dès lors que, les condamnant implicitement, vous invitiez d'autres maîtres à les imiter ?

C'est justement ce souci d'équilibre qui a conduit notre société à oser mettre « sur le même plan que les trois versions de cycle d'observation élaborées par le Département de l'instruction publique le projet du « groupuscule Thibaud », ce qui vous paraît particulièrement outrecuidant. Il n'y a pas crime de lèse-majesté, rassurez-vous, puisque les projets que vous attribuez au Département ne sont que les premières suggestions d'un de ses groupes de travail ; mais le fait qu'un groupe puisse réunir quatre personnes et un groupuscule en rassembler trente nous paraît, à nous, étranger à la question. Notre société a montré sa volonté de voir poussées plus à fond des études diversifiées qui ne doivent pas préjuger des résultats des expériences en cours.

Vous portez un jugement tendancieux et hâtif sur les nouveaux membres de notre comité. Nous nous bornerons à vous signaler qu'il était ouvert à tous, y compris ceux qui ont démissionné depuis lors. La suite de votre article offre en effet — et c'est heureux — un choix clair aux maîtres qui sauront résister à une campagne de recrutement dont votre journal est le support et qui est basée sur le dénigrement, les comparaisons tronquées, douteuses ou manichéennes, les slogans ou les procès d'intention (que n'insinuez-vous pas pour attirer ailleurs telle catégorie de nos membres ?). Nous laissons vos lecteurs juges de l'apport positif de ces méthodes dans la défense des intérêts de l'école et des enseignants.

Notre action ne se résume pas en quelques lignes, mais vous nous permettrez de préciser à l'intention de vos lecteurs que nous collaborons d'une manière constante, constructive et dynamique à la transformation des méthodes et des programmes ; qu'il nous paraît préférable de recourir à l'analyse et à l'examen critique, des expériences scolaires notamment, plutôt qu'aux slogans pour élaborer des structures scolaires ; qu'en matière de défense professionnelle, nous cherchons à défendre les droits (et non les privilèges (?) de tous ceux que nous représentons (licenciés ou non) et l'utilisation la plus adéquate de compétences que nous avons à cœur de développer ; qu'enfin, nous n'avons jamais proposé au Département d'être du même avis que lui pour en retirer quelque avantage.

Nous rejoignons néanmoins les propos que vous tenez dans l'article qui fait suite, où vous vous insurgez contre la démolition et les alignements. Que n'était-il consacré à l'école !

Comité de la Société vaudoise
des maîtres secondaires
R. Ostermann, président

RÉPONSE EN TROIS POINTS

[*Sans revenir sur les jugements abrupts du comité de la SVMS à notre égard, rappelons quelques faits :*

1. Les comités qui ont dirigé la SVMS jusqu'en 1973 ont su « tenir la balance égale entre des courants idéologiques différents ». Le comité actuel, par son mépris à l'égard de tout ce qui n'est pas dans sa ligne, a finalement provoqué la démission collective de 67 maîtres, sans compter les démissions individuelles qui se sont succédé au au cours des deux années écoulées. Sans parler du faible pourcentage d'adhésions des stagiaires.

2. Les différents groupes d'études de la SVMS, qui réunissent des maîtres enseignant la même discipline, ont participé « d'une manière constante, constructive et dynamique à la transformation des méthodes et des programmes ». C'est à l'existence de ces groupes, auxquels beaucoup de maîtres secondaires sont attachés, que la SVMS doit de n'avoir pas enregistré davantage de démissions. Beaucoup de maîtres ont l'impression de pouvoir y faire du bon travail... sans se préoccuper de la politique générale défendue par le comité de la SVMS.

3. Les projets du groupuscule Thibaud, qui cherche à maintenir à tout prix le système en place ou, au moins, à limiter au maximum les changements, sont soutenus par tout ce que le canton compte d'hommes de droite et d'extrême-droite. Le comité actuel n'a pas caché ses sympathies pour les tentatives de la députée radicale, en en informant largement les membres de la SVMS (8 pages du bulletin de février 1975). Pas un mot bien sûr des réponses apportées par l'Association des parents d'élèves. Ni de texte de la gauche, à plus forte raison !

Parmi les projets élaborés par les services du Département, la solution I (des classes hétérogènes en 5e et 6e années, dans le cadre d'un cycle d'observation généralisé) a reçu, à notre connaissance, l'appui, avec des nuances diverses, de la Commission consultative du CREPS, de l'Association des parents d'élèves, de la Société pédagogique vaudoise, du groupe enseignant de la VPOD, du Mouvement pour une réforme de l'école vaudoise.
Pour les maîtres secondaires, le choix entre la SVMS et la VPOD est clair, non ?]

VAUD

Les démons du radicalisme vaudois

A lire leur organe officiel, les radicaux vaudois n'ont pas encore compris ! Alors que leurs coreligionnaires du bout du lac sont en train d'opérer un sérieux virage vers le centre-gauche, les radicaux vaudois, eux, donnent de plus en plus dans l'extrême droite. Outre de menaçants (et souvent fascisants) éditoriaux de son rédacteur en chef, les « réflexions » que la « Nouvelle Revue » publie en première page en administrent presque quotidiennement la preuve.
Soit c'est un directeur de collège lausannois qui, au long d'une « lettre ouverte d'un citoyen », promet son soutien à ceux qui « œuvrent pour notre société », s'en prend à ceux qui « bafouent l'autorité », et s'inquiète de « cette entreprise de démolition systématique de nos mœurs ».
Soit c'est un des rédacteurs de « La Nation » qui, sous le titre « Des enfants et des cobayes », cloue au pilori les projets de généralisation des expériences des zones-pilotes de Rolle et Vevey.
Inutile de répondre aux « arguments » de l'extrême-droite, qui se réduisent à de sommaires slogans et à un amalgame de rumeurs. Nous ne retiendrons que la conclusion du dernier article cité qui, une fois de plus, se termine par une « invite adressée « au pouvoir fort » : « Il est bon que le chef du DIP sache que ces gens (les fonctionnaires de ce département taxés d'« inconditionnels de la réforme ») ne représentent qu'eux-mêmes, et qu'il peut compter sur la confiance et le soutien de la quasi-totalité de la population vaudoise quand il se décidera, travail urgent et nécessaire, à donner un coup de barre et un coup de balai. »
Beau compliment pour les chefs d'un Département dirigé depuis des générations par des radicaux, qui ont engagé les collaborateurs qu'il s'agit aujourd'hui de « balayer » !
De vigoureux coups de barre à droite en coups de balai, les centre-avant de la dernière campagne électorale vont se retrouver à droite des buts de la Ligue vaudoise !

ANNEXE DE LA PAGE 1

Des travailleurs dans la rue

La manifestation de la FOBB à travers les rues de Lausanne n'a évidemment pas fait les gros titres de la presse quotidienne, puisqu'elle ne s'est pas diluée en un affrontement avec les forces policières.
Pour mémoire, la résolution votée par les participants, et qui donne le ton des revendications et d'un climat :
« Les travailleurs constatent
— que des attaques illégales contre les travailleurs et contre les conventions collectives se produisent de plus en plus souvent,
— que le patronat n'hésite pas à user de chantage pour reprendre aux travailleurs les acquisitions de la haute conjoncture,
— que les licenciements sont souvent considérés par le patronat comme une solution de facilité permettant de traverser la période de récession sans perte,
— que les patrons se servent de la peur qu'ils savent inspirer à leurs ouvriers pour augmenter les rendements et pouvoir ainsi licencier sans diminution de production et avec une diminution des charges salariales, donc, une augmentation des bénéfices faite sur le dos des chômeurs,
— que l'Etat entre dans le jeu des entreprises faisant les soumissions « suicides » (les travaux de l'Etat sont adjugés aux soumissionnaires les plus arrangeants et les délais imposés obligent souvent les travailleurs à fournir des heures supplémentaires),
— que le pouvoir d'achat des travailleurs subit une atteinte grave par la non-compensation du renchérissement, cette diminution ne pouvant que provoquer une aggravation de la récession,
Déclarent appuyer totalement leur délégation aux pourparlers avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs.
Ils déclarent en outre qu'ils sauront se servir des exemples récents de lutte pour défendre leurs intérêts, qu'ils lutteront ensemble dans l'unité et avec énergie pour défendre leurs acquisitions et augmenter leurs conquêtes sociales, pour obtenir de l'Etat qu'il favorise immédiatement une relance économique sociale en prenant en considération les intérêts des travailleurs au moment d'adjuger les travaux. Dans chaque entreprise, les travailleurs devront s'organiser et mettre sur pied des commissions ouvrières. »
N.B. — En mai 1975, le nombre des contrats collectifs de travail en Suisse était tombé de 706 à 332 par rapport à 1957. Evolution normale au vu des fusions et des processus d'unification au niveau fédéral. Le plus intéressant : la part des contrats assortis d'une clause de renchérissement était elle passée de 17 % à 57 %.
Ce sont les clauses dites de négociation qui dominent : les clauses dites d'échelle mobile qui prévoient une compensation automatique liée à un indice ne font plus l'unanimité...